

## CONCOURS D'ADJOINT TERRITORIAL DU PATRIMOINE PRINCIPAL DE 2<sup>e</sup> CLASSE

### ÉPREUVE ORALE D'ENTRETIEN *Concours interne*

#### Note de cadrage indicatif

*Cette note de cadrage ne constitue pas un texte réglementaire dont les candidats pourraient se prévaloir, mais un document indicatif destiné à éclairer les candidats et les formateurs.*

#### **Intitulé réglementaire de l'épreuve :**

*Décret n° 2007-110 du 29 janvier 2007 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des adjoints territoriaux du patrimoine principaux de 2<sup>e</sup> classe.*

#### *Concours interne*

**Un entretien débutant par une présentation par le candidat de son expérience professionnelle. Il est suivi par un commentaire oral à partir d'un dossier succinct remis au candidat, après un choix préalablement précisé lors de son inscription au concours, et portant :**

- soit sur des questions de sécurité et d'accueil du public, de communication et d'animation ;
- soit sur la présentation d'une visite guidée d'un monument historique ou d'un musée ;
- soit sur des questions portant sur la présentation des collections et le renseignement aux usagers dans une bibliothèque ;
- soit sur des questions touchant à la conservation du patrimoine écrit.

**Temps de préparation de l'épreuve :** 30 minutes

**Durée de l'épreuve :** entretien de 30 minutes dont 5 minutes d'exposé de l'expérience professionnelle

**Coefficient de l'épreuve :** 3

#### **Bon à savoir**

- Cette épreuve orale d'entretien concerne les candidats du **concours interne**
- Les candidats du concours externe passent une épreuve orale d'entretien à partir d'un texte
- Les candidats du **concours interne** passent une épreuve orale d'entretien
- Des notes de cadrage permettent de se renseigner sur ces 2 autres épreuves
- Le **poids de cette épreuve orale est important** dans la note finale : elle est dotée d'un **coefficient 3** et l'épreuve écrite d'un **coefficient 4**
- Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'épreuve orale entraîne l'élimination du candidat

## À QUOI CORRESPOND L'ÉPREUVE ORALE D'ENTRETIEN ?

### >> Déroulement de l'entretien

L'entretien comporte 3 parties.

1. **l'exposé du candidat sur son expérience professionnelle**  
qui ne doit pas durer plus de **5 minutes**
2. le **commentaire du candidat à partir du dossier**
3. **les questions du jury au candidat**

Pour chaque session, le jury fixe la durée du commentaire présenté par le candidat.

Généralement, les 25 minutes restantes sont réparties en **deux temps d'une durée comparable**.

Par exemple, la grille d'entretien peut être la suivante :

<b>Première partie</b> : exposé du candidat	<b>5 mn au plus</b>
<b>Deuxième partie</b> : <ul style="list-style-type: none"><li>▪ commentaire du candidat à partir du dossier (environ 12 minutes)</li></ul> <b>Troisième partie</b> : <ul style="list-style-type: none"><li>▪ questions du jury (environ 13 minutes)</li></ul>	<b>25 mn environ</b>



Seul le candidat peut arrêter l'entretien. Si le candidat veut arrêter l'entretien, il doit signer une déclaration pour indiquer qu'il renonce à utiliser la totalité du temps imparti.

Pour chaque session, le jury doit préciser que l'épreuve est organisée sur la base d'un **sujet tiré au sort** par le candidat afin que sa confidentialité garantisse un égal traitement des candidats.

### >> Le jury

Le jury comprend 3 catégories de membres :

- **des élus** (d'une commune, du département ou de la région)
- **des fonctionnaires territoriaux**, qui travaillent pour une commune, un département, une région ou un établissement public territorial
- **des personnalités qualifiées**, qui travaillent par exemple dans l'environnement culturel

Par exemple, le jury peut être composé :

- d'un adjoint au maire en charge de la culture,
- d'un assistant de conservation du patrimoine,
- d'un responsable du service culturel.

## PREMIÈRE PARTIE DE L'ENTRETIEN : L'EXPOSÉ DU CANDIDAT SUR SON EXPÉRIENCE

### >> Durée de l'exposé

L'exposé du candidat peut durer jusqu'à 5 minutes.

Si le candidat dépasse les 5 minutes, le jury lui demande de s'arrêter.

Si l'exposé dure au moins 3 minutes et qu'il est bien complet, le candidat n'est pas pénalisé.

### >> Contenu de l'exposé

Le candidat présente son expérience professionnelle, c'est-à-dire :

- sa formation en lien avec l'expérience professionnelle,
- ses expériences professionnelles,
- ses compétences acquises pendant son parcours...

Le candidat doit utiliser sa présentation pour **mettre en valeur ses qualités d'analyse et de réflexion** :

- **valoriser des compétences acquises** dans ses précédentes activités **qui sont utiles pour remplir les missions d'adjoint territorial du patrimoine principal de 2<sup>ème</sup> classe.**

### >> Évaluation de l'exposé

Le jury évalue :

- la cohérence de l'exposé,
- la précision des informations fournies,
- la capacité à mettre en valeur les compétences,
- la qualité de l'expression du candidat.

## DEUXIÈME PARTIE DE L'ENTRETIEN : LE COMMENTAIRE DU CANDIDAT À PARTIR DU DOSSIER

### >> Le sujet

Le candidat dispose d'un temps de préparation de **30 minutes** pour analyser le dossier succinct qui lui est remis et construire son commentaire.

Si le jury plénier l'a décidé, le sujet est tiré au sort par le candidat. Un seul tirage au sort est alors possible.

La durée de la présentation du commentaire par le candidat est fixée par le jury plénier. Elle est généralement fixée à une douzaine de minutes.

Le sujet se compose d'une **mise en situation : la commande**, accompagnée d'un **dossier**.

La mise en situation proposée dans le sujet correspond à l'option choisie par le candidat parmi les 4 choix possibles :

- **questions de sécurité et d'accueil du public, de communication et d'animation ;**
- **présentation d'une visite guidée d'un monument historique ou d'un musée ;**
- **présentation des collections et renseignement aux usagers dans une bibliothèque ;**
- **questions touchant à la conservation du patrimoine écrit.**

Le candidat trouve dans la commande la question à laquelle il doit répondre. Le candidat doit y être attentif pour exploiter au mieux les informations contenues dans le dossier.

En fonction des mises en situation, la commande pourra par exemple demander au candidat :

- de mettre en œuvre une procédure,
- d'organiser un événement,
- de réaliser une opération,
- d'évaluer une action,
- de faire le point sur une réglementation,
- de répondre à toute autre demande précise de sa hiérarchie...

En plus des informations fournies dans la mise en situation et dans le dossier, **le candidat utilise ses connaissances et son savoir-faire** pour compléter la réponse formulée dans son commentaire.

Le dossier compte généralement **de 5 à 10 pages**. Il peut être composé de documents diversifiés comme, par exemple : des articles de presse, des documents techniques, des documents visuels, des tableaux...

### >> À quoi correspond le commentaire attendu ?

- Le commentaire attendu doit être construit : brève introduction, annonce le plan des principales idées de la présentation....
- Il montre que le candidat :
  - a compris la commande et qu'il sait y répondre
  - a bien analysé les éléments du dossier et a su les valoriser
- A travers ce commentaire, le candidat met en valeur ses **qualités d'analyse**, ses **connaissances professionnelles et personnelles**.

Le candidat peut s'appuyer sur les notes prises lors de sa préparation pendant sa présentation. Il n'est pas interrompu par le jury pendant ce temps d'exposé.

Si le candidat dépasse le temps fixé pour l'exposé, le jury lui demande de s'arrêter.

### >> Évaluation du commentaire

Le jury évalue :

- la clarté de l'exposé
- la compréhension de la commande posée et la qualité de la réponse apportée
- la capacité à analyser le dossier pour en tirer les informations utiles

## TROISIÈME PARTIE DE L'ENTRETIEN : LES QUESTIONS DU JURY

### >> Des questions posées dans le prolongement du commentaire

Les questions du jury peuvent concerner :

- le commentaire du candidat
- des points du dossier ou du sujet qui méritent d'être développés
- ...

Le jury peut également interroger le candidat sur certains points de son parcours pendant ce dernier temps de l'entretien.

## 6 points à retenir pour aborder l'épreuve

Parallèlement à la maîtrise des connaissances et compétences attendues, cette épreuve permet au candidat de montrer qu'il est capable de :

### 1. Gérer son temps

- le candidat expose son projet, son expérience, ses compétences... en 5 minutes
- il expose son commentaire en un temps limité
- il fait une présentation équilibrée

### 2. Être cohérent

- le candidat présente les différentes parties de son exposé avant de les développer
- il fait attention à ne pas dire une chose puis son contraire
- il explique ses idées lorsqu'on le contredit
- il sait reconnaître une erreur s'il se trompe

### 3. Communiquer

- le candidat fait attention à être bien compris, grâce à une expression claire
- il parle à haute voix, clairement, ni trop vite, ni trop lentement
- il s'adresse à l'ensemble du jury sans regarder un interlocuteur seulement

### 4. Être attentif à l'environnement hiérarchique

- il montre un comportement adapté face au jury, devant lequel il se présente comme candidat
- il fait attention à ne pas paraître autoritaire ou trop sûr de lui et il ne conteste pas les questions posées
- il explique son point de vue s'il n'est pas d'accord avec le jury

### 5. Faire preuve de curiosité intellectuelle et d'esprit critique

- le candidat peut ainsi faire référence à l'actualité
- il sait profiter d'une question pour valoriser des connaissances pertinentes
- il sait opposer des arguments fondés à ceux du jury

### 6. Gérer son stress

- le candidat prend son temps pour parler clairement pendant sa présentation et pour répondre aux questions
- même si une question lui pose difficulté, il garde confiance en lui pour la suite de l'entretien